

Nombre de
membres en
exercice

25

Présents et
représentés

21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY

SEANCE du 8 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre
Le huit du mois de novembre à huit heures

Le BUREAU du Grand Anancy, dûment convoqué en séance officielle le trente et un octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni SILA (salle A. Janin) en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date de mise
en ligne

19 NOV. 2024

Déposée en
Préfecture le

19 NOV. 2024

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Christian ANSELME, Pierre BRUYERE, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LECONTE, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Catherine MERCIER-GUYON, Aurélien MODURIER, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

Avaient donné procuration

Thomas MESZAROS à Christian ANSELME, Magali MUGNIER à Jean-Louis TOÉ

Etaient excusé(e)s

François ASTORG, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Bruno LYONNAZ

Pierre BRUYERE est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

DEMANDE DE SUBVENTIONS FONDS VERT POUR LA ZFE

Vu l'adoption en août 2021 de la loi Climat et Résilience rendant obligatoire la mise en oeuvre de la ZFE-m au 1^{er} janvier 2025 sur le territoire du Grand Anancy ;

Vu la circulaire du 14 décembre 2022 relative au déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert) et notamment l'axe n° 3 « Améliorer le cadre de vie (...) par l'accompagnement au déploiement de zones à faible émission mobilité (ZFE-m) » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2020-277 du 16 juillet 2020, portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2020-354 du 24 septembre 2020 modifiant la délibération n° D-2020-277 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL-2021-162 du 24 juin 2021 relative à l'approbation du Plan climat air énergie territorial et notamment l'action n° 35 visant à la mise en place d'une zone à faible émissions mobilité (ZFE-m) ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL-2024-64 du 25 avril 2024 relative à l'approbation du projet d'arrêté de la zone à faibles émissions mobilité et au lancement de la consultation réglementaire ;

Vu les crédits inscrits au PPI et au budget 2024 du Grand Annecy.

Conformément aux attendus de la loi Climat et Résilience, le Grand Annecy doit mettre en œuvre une Zone à Faibles Emissions mobilité au 1er janvier 2025.

Suite à une première phase d'études, une large concertation volontaire a été menée avec les acteurs du territoire et des territoires limitrophes : acteurs socio-professionnels, associations, grand public, élus. Plus de 3 100 personnes ont participé à la phase de concertation préalable qui a permis de définir le contenu du projet d'arrêté ZFE-m adopté en Conseil communautaire le 25 avril 2024.

S'en est suivi une nouvelle phase de consultation réglementaire qui s'est déroulée sur les mois de mai et juin 2024. L'arrêté ZFE-m a été définitivement adopté lors de la séance du Conseil communautaire du 24 octobre 2024.

Une campagne d'information sera déployée à compter du mois de novembre 2024 et accompagnera les débuts du déploiement de la ZFE-m en 2025, afin que chacun soit informé du projet et des accompagnements prévus.

En lien avec les retours des différentes phases de concertation, les dispositifs d'accompagnement suivants seront mis en place :

- Un dispositif de conseils en mobilité à destination des professionnels ;
- Une aide financière au renouvellement, dont le règlement d'attribution a été validé par le Conseil Communautaire du 24 octobre 2024.

Il est proposé de solliciter l'axe 3 du fonds vert pour aider au financement du dispositif de conseils en mobilité, dont le montant est estimé à 25 000 € HT.

LE BUREAU DECIDE :

- d'autoriser la Présidente à solliciter les subventions auprès du Préfet de la Haute-Savoie à hauteur de 12 500 €, soit 50 % des dépenses, dans le cadre du Fonds Vert ;
- d'autoriser la Présidente à solliciter toute autre subvention pour le projet visé dans la présente délibération.

LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 21

Le Secrétaire de séance,



Pierre BRUYERE

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
la Directrice Générale,



Virginie AULAS.